



Conseil économique et social

Distr. générale
4 février 2019

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-huitième réunion
Marrakech (Maroc), 20-22 mars 2019
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Présentation du thème de la cinquante-deuxième session
de la Commission

Document de synthèse

La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique

I. Introduction

1. Les pays africains ont un peu plus d'une décennie pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et sortir ainsi des millions d'Africains de l'extrême pauvreté, réduire les inégalités et promouvoir un développement durable. Or, malgré des réformes fiscales ayant porté le ratio recettes/ produit intérieur brut (PIB) à plus de 15 % en moyenne entre 2000 et 2017, il reste un important déficit de financement à combler pour atteindre les objectifs du développement durable¹. Des expériences menées dans le monde entier montrent que la numérisation pourrait grandement promouvoir l'efficacité et l'efficience de la politique budgétaire. Par ailleurs, les pays africains ont la possibilité d'accroître leurs recettes fiscales de 3 à 4 % élargissant la base d'imposition à des secteurs « difficiles à taxer » comme l'agriculture et l'économie numérique et au secteur informel. L'utilisation de la technologie numérique à elle seule a le potentiel d'augmenter les recettes fiscales dans la même proportion.

2. L'utilisation de la technologie numérique dans la mobilisation et la gestion des recettes pourrait renforcer la capacité des gouvernements africains de mettre en œuvre des politiques fiscales et de dépenses plus efficaces et de les contrôler. L'usage de la technologie numérique, notamment dans l'analyse de données volumineuses, pourrait accroître les recettes et améliorer l'administration fiscale en réduisant les frais de mise en conformité et le coût de la perception des impôts et en renforçant le respect des règles. En analysant des données volumineuses, les services des impôts peuvent identifier de nouvelles sources de revenus et être de surcroît en mesure d'approfondir le dialogue avec les contribuables actuels et potentiels. S'agissant de la politique budgétaire, la disponibilité de données détaillées pourrait renforcer les processus politiques et décisionnels. De même, la technologie numérique peut renforcer la discipline budgétaire relativement aux dépenses publiques en permettant d'améliorer le suivi de ces dépenses et d'en assurer la conformité tant à la loi de finances qu'aux cadres nationaux à moyen terme.

*E/ECA/COE/38/1/Rev.1.

¹ Des recettes égales à 15 % du PIB sont le minimum requis pour qu'un État puisse s'acquitter de ses fonctions.

3. En effet, la numérisation pourrait élargir l'assiette fiscale en stimulant la croissance et en facilitant le développement du secteur privé et le commerce, notamment le commerce intra-africain. En 2011, la numérisation a permis, outre la création de plus de 600 000 emplois, une croissance du PIB de l'Afrique de 8,3 milliards de dollars. La numérisation offre d'importants avantages et possibilités pour le développement de l'Afrique. En particulier, les petites et moyennes entreprises, qui constituent l'épine dorsale du secteur privé africain et emploient plus de 70 % de la main-d'œuvre, ont tout à gagner d'une réduction des obstacles à l'entrée sur les marchés et dans les chaînes de valeur, aussi bien que de la disponibilité de services de soutien au commerce, aux finances et à la logistique (Banque mondiale, 2018).

4. Les applications numériques sont déjà mises à profit pour promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise, notamment pour donner des moyens d'action aux commerçants qui sont des femmes et des jeunes, et les solutions mobiles et numériques permettent de combler les lacunes en matière de crédit et offrent aux jeunes des possibilités de créer des emplois productifs. Bien que des progrès importants aient été accomplis, il est nécessaire d'accroître les investissements publics et privés dans le développement tant des technologies de l'information et de la communication que des capacités connexes, afin d'aider le commerce et le secteur privé à surmonter les divers obstacles auxquels ils sont confrontés. Il est également nécessaire d'harmoniser la législation sur les technologies, y compris la propriété intellectuelle et la confidentialité des données, et de l'adapter aux changements technologiques et sociaux rapides afin d'optimiser les avantages de la numérisation.

5. Cependant, l'économie numérique recèle aussi nombre d'écueils qui rendent difficile pour les gouvernements de recouvrer les recettes. Elle présente des caractéristiques particulières, notamment l'utilisation de données, auxquelles il est souvent difficile d'attribuer une valeur, et la capacité d'effectuer des opérations sans avoir une présence physique. Dans la plupart des pays africains, les politiques fiscales actuelles ont été conçues pour une économie plus traditionnelle et sans tenir compte de la nature particulière de l'économie numérique, ce qui a pour conséquence la perte de recettes pour les gouvernements. Ceux-ci devront donc repenser les cadres d'imposition actuels d'une façon qui prend en compte l'économie numérique.

6. Le présent rapport a pour objet de définir et de recenser les problèmes clés et les principaux impératifs de politique générale auxquels les gouvernements africains doivent répondre pour relever les défis et maximiser l'efficacité et l'efficacé de la politique budgétaire dans une économie numérique, en mettant particulièrement l'accent sur le lien entre commerce, secteur privé et performance budgétaire à l'ère du numérique. Y est en particulier analysée la mesure dans laquelle la politique budgétaire peut se servir de la numérisation pour améliorer la collecte et la gestion des recettes ; les avantages que l'économie et la politique budgétaire peuvent tirer de la numérisation par l'intermédiaire du secteur privé et du commerce et les difficultés liées à l'administration des cadres de recettes actuels à l'ère numérique.

II. Politique budgétaire et financement du programme de développement de l'Afrique

7. Il est essentiel de réexaminer la question de la réduction du déficit de financement, indispensable à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Diverses sources sont en cours d'analyse, y compris des estimations sur ce dont le continent a besoin pour exécuter le Programme 2030 à temps. Afin de replacer le déficit de financement dans son contexte, il est impératif d'examiner la politique budgétaire des deux dernières décennies et de comprendre les pressions financières que les pays africains subissent. L'analyse qui suit présente une brève analyse de la politique budgétaire en Afrique entre 2000 et 2017, dont une vue d'ensemble des types de politique

adoptés et de leur impact sur les indicateurs budgétaires et les résultats macroéconomiques.

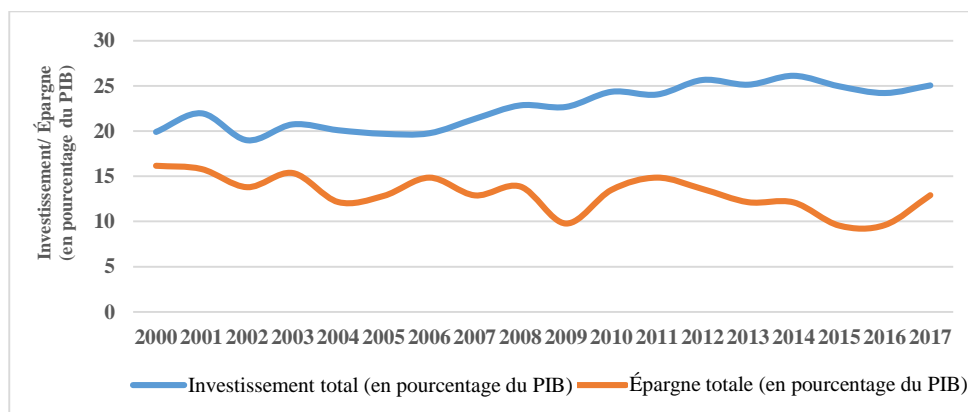
A. L'Afrique est confrontée à un déficit de financement énorme et croissant

8. Diverses évaluations effectuées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et les partenaires de développement ont mis en évidence l'énorme tâche que représente le financement du développement de l'Afrique, qui exige une mobilisation sans précédent de ressources techniques, humaines et financières. Pour le seul déficit d'infrastructure, qui constitue un obstacle majeur à l'amélioration des capacités productives, les besoins de financement de l'Afrique ont été estimés à entre 130 et 170 milliards de dollars par an (Banque africaine de développement, 2018), un montant dont le continent mobilise à peine la moitié. À un niveau plus global, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) situe entre 614 et 638 milliards de dollars par an le financement supplémentaire dont l'Afrique a besoin pour réaliser le Programme 2030. L'étude estime que les dépenses supplémentaires pour réaliser ce programme dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire inférieur pourraient s'élever à 1 200 milliards de dollars par an, soit près de 11 % du PIB entre 2015 et 2030.

9. Avec une moyenne de 13,3 % du PIB entre 2000 et 2017, le taux d'épargne brut de l'Afrique reste le plus faible parmi les régions en développement, ce qui explique que l'écart entre épargne et investissement continue de se creuser (figure I). Le taux d'investissement de l'Afrique est également resté faible, à 22,6 % du PIB au cours de la même période, ce qui montre la nécessité pour les pays africains de déployer des efforts concertés pour accroître à la fois l'épargne intérieure et les taux d'investissement. Les pays africains doivent mobiliser des ressources financières nationales pour combler le déficit de financement, promouvoir la stabilité macroéconomique et limiter les emprunts extérieurs coûteux.

Figure I

Investissements et taux d'épargne en Afrique



Source : D'après des données de la Banque mondiale – Indicateurs du développement dans le monde, 2016.

10. Les pays africains disposent, au moyen de politiques et de mesures efficaces, d'un énorme potentiel inexploité pour mobiliser les ressources publiques intérieures supplémentaires dont ils ont besoin pour financer la réalisation de leurs aspirations en matière de développement. À cet égard, les politiques publiques ainsi que la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources intérieures sont essentielles à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La politique budgétaire peut être un moteur essentiel du développement et de la croissance de l'Afrique. L'adoption d'un cadre de

politique budgétaire approprié peut stimuler les investissements, la productivité et la croissance et favoriser l'équité en Afrique (voir le prochain *Rapport économique pour l'Afrique 2019* de la CEA).

B. Évolutions budgétaires en Afrique

11. La présente section passe en revue les résultats budgétaires des pays africains entre 2000 et 2016. Les réformes budgétaires ont entraîné une augmentation générale des ratios recettes fiscales/PIB, avec des résultats qui varient d'un pays à l'autre. Les pays pourraient accroître sensiblement leurs recettes en exploitant d'autres sources telles que les recettes non fiscales.

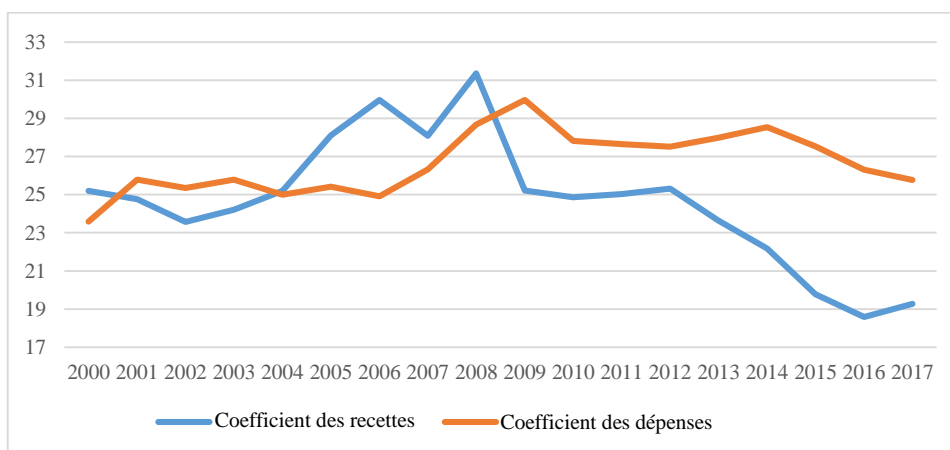
12. Les pays africains ont engagé d'importantes réformes budgétaires qui se sont traduites par une augmentation du nombre de pays (passé de 8 en 2000 à 11 en 2011) affichant des taux de prélèvements obligatoires supérieurs à 20 %. De même, le nombre de pays où ces taux sont inférieurs à 15 % a chuté, passant de 32 en 2000 à 14 en 2016. Les pays où les ratios recettes fiscales/PIB ont été les plus élevés sont pour la plupart de petits pays (dont Eswatini, Lesotho, Namibie et Seychelles), qui ont mobilisé des recettes fiscales représentant plus de 25 % du PIB en moyenne entre 2000 et 2016, contre un maximum de 15 % pour les grands pays exportateurs de pétrole.

13. Plus de 60 % des recettes publiques sur le continent sont venues des impôts indirects, même si les structures fiscales différaient d'un pays à l'autre. Étant donné un secteur informel vaste et des secteurs aussi « difficiles à taxer » que l'agriculture et l'économie numérique, ce sont les impôts indirects qui offrent la plus large assiette fiscale dans les pays africains. Pour autant, le continent a toujours le ratio recettes publiques/PIB le plus faible par rapport aux économies de marché émergentes, aux pays à revenu intermédiaire d'Asie et d'Amérique latine et aux économies avancées. Les recettes totales de l'Afrique en pourcentage du PIB s'élevaient à 19,1 % en 2017. Le ratio recettes fiscales/ PIB est passé de 12 % en 2000 à 17 % en 2017, en partie grâce aux réformes fiscales mises en œuvre par de nombreux pays (figure II).

14. Toutefois, la pression fiscale a considérablement varié d'un pays à l'autre, allant de 6 % au Tchad à 42 % au Lesotho. Plusieurs facteurs structurels entravent la mobilisation des recettes fiscales en Afrique, notamment le faible revenu par habitant, un secteur informel considérable, une importante agriculture de subsistance et la très petite taille du secteur manufacturier et des services modernes, le tout se traduisant par des assiettes fiscales effectives très étroites malgré la dynamique de croissance.

Figure II

Moyenne pondérée des ratios de recettes et de dépenses en Afrique



Source : CEA, 2018.

15. Les recettes non fiscales ont été sous exploitées dans la majorité des pays africains, mais avec des variations importantes d'un pays à l'autre². De nombreux pays du continent se sont remarquablement efforcés d'accroître leurs recettes non fiscales, lesquelles sont passées d'une moyenne de 6,3 % du PIB en 2000 à 10,6 % en 2008. Toutefois, ces recettes se sont heurtées à de nombreuses difficultés découlant de la crise financière de 2008 et des chocs pétroliers de 2014. La forte croissance enregistrée sur le continent a entraîné une augmentation des recettes non fiscales en Algérie, en Éthiopie, au Maroc, au Mozambique, au Rwanda et au Sénégal entre 2000 et 2016. Néanmoins, les chocs exogènes et l'indiscipline budgétaire ont entraîné un faible recouvrement des recettes non fiscales au Cameroun, au Gabon, au Ghana et au Soudan (chocs des prix des produits de base en 2014). Le Bénin a amélioré ses recettes non fiscales grâce aux redevances provenant du secteur des télécommunications. Le Mozambique a donné le bon exemple en matière de collecte des données, de déclaration et de contrôle des recettes fiscales et non fiscales.

16. Les recettes fiscales n'ont pas évolué de façon uniforme dans la région. Des pays comme le Rwanda ont entrepris avec succès des réformes fiscales en 2003, par exemple, par l'introduction d'un système d'information fiscale électronique, des réformes douanières, l'augmentation des heures de travail aux frontières, des réformes de l'administration fiscale et l'introduction d'une nouvelle politique fiscale. Ces mesures ont entraîné une croissance des recettes fiscales de 18,8 %. Pour sa part, le Burkina Faso a mis en œuvre avec succès une série de réformes (2006, 2008 et 2010) portant sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les procédures de remboursement, l'amélioration de l'administration douanière et l'adoption d'un nouveau code des investissements. Ces réformes ont eu pour résultat d'augmenter les recettes fiscales, qui sont passées de 17 à 20 % en 2007.

III. L'évolution de la structure de l'économie à l'ère du numérique

17. L'économie numérique comprend des myriades d'activités économiques qui font appel à la technologie numérique et mettent en relation des États, des entreprises et des particuliers au-delà des frontières nationales. Fruit des transformations produites par les nouvelles technologies universelles dans les domaines de l'information et de la communication, elle a des implications qui vont bien au-delà du secteur des technologies de l'information et des communications et touche maintenant de nombreux volets de l'économie mondiale.

18. La présente section traite des tendances, de la prospective et des facteurs de croissance de l'économie numérique ainsi que de son état d'avancement et de son incidence en Afrique. En outre, elle passe en revue les obstacles qui entravent le développement du commerce et du secteur privé et les possibilités qu'il offre à l'ère du numérique. La dernière sous-section analyse la numérisation et la politique budgétaire, en particulier les effets positifs que l'identification numérique et le dépôt électronique pourraient avoir sur la politique budgétaire en matière de recouvrement des recettes.

A. Tendances, prospective et facteurs de croissance de l'économie numérique

19. L'économie numérique offre d'énormes possibilités à l'humanité et produit des transformations à une vitesse fulgurante. Elle peut stimuler le

² Les rentes liées aux ressources naturelles sont les principales sources de recettes non fiscales pour les pays riches en ressources naturelles. Les autres sources de recettes non fiscales comprennent les subventions, les revenus de la propriété, les amendes, les pénalités et les confiscations, les ventes de biens et de services et d'autres recettes souvent classées comme diverses.

développement et transformer les économies avec une rapidité et une ampleur sans précédent et a des incidences sur tous les secteurs de l'économie et toutes les activités sociales, notamment les activités bancaires, la vente au détail, les soins de santé, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, les transports, l'éducation, l'administration, la production manufacturière, l'édition et les médias. C'est un secteur d'activité mondial prospère et dynamique d'une valeur de plus de 11 500 milliards de dollars qui devrait atteindre plus de 23 000 milliards de dollars d'ici à 2025 (Huawei et Oxford Economics, 2017). Selon les estimations de la Banque mondiale, l'économie numérique représente 15,5 % du PIB mondial et devrait atteindre 25 % en moins de 10 ans.

20. La numérisation a permis à plus de la moitié de la population mondiale d'être interconnectée en ligne, générant un écosystème de 3 000 milliards de dollars fondé sur l'infrastructure technologique, des appareils et interfaces intuitifs ainsi que de vastes réseaux sociaux, avec une offre illimitée de contenus. L'émergence de l'économie numérique joue de plus en plus un rôle de premier plan dans la vie économique, sociale et politique, les technologies numériques s'étendant à la recherche, à l'industrie manufacturière, aux services, aux transports et à l'agriculture (CNUCED, 2017). Au nombre de ces technologies figurent la robotique avancée et l'automatisation industrielle, la connectivité mobile et Internet, l'analyse des mégadonnées et l'intelligence artificielle.

21. Le passage aux technologies numériques a été rendu possible par l'augmentation de la puissance de calcul des ordinateurs, de la largeur de bande et des données numériques. La pénétration d'Internet, par exemple, a triplé en une décennie, passant de 1 milliard d'internautes en 2005 à plus de 3 milliards en 2016, grâce à la facilitation de la communication et de l'information, à la gratuité de produits numériques et à la présence de nouvelles formes de loisirs. L'adoption des technologies numériques a également contribué à modifier la composition et la tendance du commerce des biens et des services, portant la valeur des transactions de commerce électronique à 27 700 milliards de dollars en 2016 (Organisation mondiale du commerce, 2018), ainsi qu'à réduire le commerce de certains biens (tels que les disques compacts, les livres et les journaux).

22. Un large éventail de facteurs influent sur la numérisation, notamment la taille et la croissance de l'économie, sa complexité, la protection numérique, l'environnement des affaires, le cadre réglementaire, l'accès aux technologies de l'information et des communications, leur utilisation, le caractère abordable de leur coût, la formation numérique et l'utilisation des outils numériques (Siemens, 2017).

23. De nombreux pays développés progressent rapidement dans le domaine de la numérisation, dégagant des ressources importantes en faveur de l'innovation et de la pénétration du numérique. Toutefois, les avantages de l'économie numérique ne peuvent se concrétiser pleinement que si ces technologies se développent et arrivent à maturité de façon uniforme, sont mieux intégrées et sont largement utilisées dans les pays développés et les pays en développement.

B. État d'avancement de l'économie numérique en Afrique

24. En Afrique, l'économie numérique est prometteuse et ouvre d'énormes possibilités de développement social et économique. Dans plusieurs pays africains, elle devient un des principaux moteurs de la croissance, représentant plus de 5 % du PIB. Le Sénégal s'est fixé pour objectif de tirer 10 % de son PIB de l'économie numérique d'ici à 2025 (« Plan Sénégal émergent »). Le Rwanda a mis en place la connectivité 4G et la fibre optique pour fournir en ligne des services administratifs et d'autres services dans tout le pays. Le Kenya a été pionnier des services d'argent mobile et exporte son modèle. Selon les données de la Banque centrale du Kenya, rien qu'en 2018, les Kenyans ont transféré en moyenne plus de 100 millions de dollars par jour dans les

transactions mobiles, ce qui représente 40 milliards de dollars pour l'année, soit près de la moitié du PIB du pays. De même, le commerce numérique progresse rapidement en Afrique à un taux annuel estimé à 40 % et devrait dépasser 300 milliards de dollars d'ici à 2025.

25. Dans son dernier rapport sur l'économie numérique, la CNUCED souligne l'incidence croissante que la technologie numérique a sur les économies africaines par un certain nombre de facteurs, notamment le développement des technologies de l'information et des communications. Les investissements dans l'extension de la portée du haut débit mobile (réseaux 3G ou 4G) sur le continent sont en croissance (voir le tableau figurant dans l'annexe). Il existe, par exemple, plusieurs câbles sous-marins internationaux partant principalement de l'Asie qui relient celle-ci à divers pays européens sur la côte méditerranéenne via la mer Rouge et vont jusqu'à des lieux situés sur la côte septentrionale de l'Afrique. Des projets tels que DARE, Africa-1 et Liquid Sea (tous axés sur la côte orientale de l'Afrique et prévus pour 2018) et SACS (concernant la côte occidentale de l'Afrique et prévu pour 2018) sont également en phase d'exécution³. Grâce à ces projets, l'Afrique se connecte aux réseaux sous-marins internationaux à un rythme rapide depuis 2007 et va continuer d'accroître sa connectivité par des réseaux de communication à grande capacité. Qui plus est, dans certains pays africains, les pouvoirs publics posent des câbles de fibre optique reliant les grands centres urbains et les villes en un seul réseau national de fibre optique. Cela permettra aux populations qui vivent loin des grandes villes d'avoir finalement accès à l'économie numérique.

26. Bien qu'il soit sans doute inexact pour cause de double comptage, le nombre de cartes SIM, chiffré à plus d'un milliard, a connu une croissance d'environ 7 % par an entre 2012 et 2017. Par comparaison, le trafic mensuel de données mobiles en Afrique va se multiplier par neuf d'ici à 2024, contre cinq au niveau mondial (Ericsson Mobility Report, 2018).

27. La rapidité de la croissance urbaine, la montée de la classe moyenne et la forte proportion de jeunes dans la population africaine constituent les moteurs de la croissance rapide d'Internet sur le continent (Weigert, 2018). Ces faits nouveaux, conjugués à l'amélioration de l'accès aux appareils de téléphonie modernes, élargissent le champ d'action et la portée de l'économie numérique par l'intensification de la pénétration d'Internet sur le continent. Le taux de pénétration des téléphones intelligents est passé de 37 % en 2017 à 44 % en 2018 et devrait atteindre 51 % en 2019. Cette évolution permettra l'ouverture des marchés au secteur privé dans les domaines de la production manufacturière locale, de la vente au détail et du développement des services. Elle encourage les innovations dans les domaines d'Internet et des applications et technologies mobiles.

28. Les villes africaines représentent une part importante du trafic Internet (McKinsey Global Institute, 2013). Elles sont aussi en train de devenir rapidement des centres d'innovation numérique, laissant entrevoir les possibilités qui se profilent. Silicon Savannah (Nairobi) pourrait valoir plus d'un milliard de dollars⁴. D'autres centres comme Yabacon Valley ou Silicon Lagoon (Yaba, banlieue de Lagos, Nigéria) et Kumasi Hive (Kumasi, Ghana) favorisent l'innovation, la croissance et l'investissement⁵.

29. Si le taux de pénétration de la téléphonie mobile était estimé à 44 % en 2017, il varie cependant au sein des pays et entre eux. Au Tchad, en Érythrée et au Niger, par exemple, les taux de pénétration ne sont que de 1,4 %, 4,3 % et 5 %, alors qu'ils atteignent respectivement 85 %, 70 % et 67 % au Kenya, aux Seychelles et en Tunisie (Internet World Stats, 2018).

³ https://www.ituaj.jp/wp-content/uploads/2018/01/nb30-1_web-05-SpecialAfrica.pdf.

⁴ <https://www.wired.com/story/kenya-silicon-savannah-photo-gallery/>.

⁵ https://set.odi.org/wp-content/uploads/2018/03/SET_Digitalisation-and-future-of-African-manufacturing_Final.pdf.

30. De même, l'accès à Internet varie considérablement à l'intérieur des pays, se caractérisant par de grands écarts entre les groupes à revenu faible et les groupes à revenu élevé, les groupes d'âge, le milieu rural et le milieu urbain et les hommes et les femmes (Banque mondiale, 2016). Au niveau sous-régional, l'Afrique australe est en tête (avec 51 % de pénétration d'Internet), suivie de l'Afrique du Nord (49 %), de l'Afrique de l'Ouest (39 %) et enfin de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale (27 % et 12 % respectivement)⁶. Seuls 7 % des ménages africains étaient abonnés à Internet à haut débit à la fin de 2017.

31. Selon l'Union internationale des télécommunications, c'est dans le domaine des technologies de l'information et des communications que les écarts entre les sexes sont les plus importants⁷. La proportion des femmes internautes est inférieure de 12 % à celle des hommes dans le monde. Si l'écart entre les sexes s'est réduit dans la plupart des régions depuis 2013, il s'est élargi en Afrique, où la proportion de femmes internautes est actuellement inférieure de 25 % à celle des hommes.

32. Alors que la numérisation est en hausse en Afrique, l'offre et la pénétration d'Internet restent faibles. L'incidence d'Internet sur le développement du secteur de l'économie numérique et des secteurs sociaux (tels que le commerce électronique, la cybersanté et l'administration en ligne) est limitée par les coûts élevés des transactions, la répartition spatiale de la population, la faiblesse des échanges d'informations et le manque d'accès aux marchés internationaux.

C. Développement du commerce et du secteur privé à l'ère du numérique

33. Le secteur privé domine l'économie de l'Afrique, représentant plus de 80 % de la production totale, les deux tiers de l'investissement total et les trois quarts du montant total des crédits accordés à l'économie. Il fournit également des emplois à environ 90 % de la population active en âge de travailler. Toutefois, la majeure partie de la main-d'œuvre du secteur privé est informelle et se caractérise très souvent par une faible productivité. Le secteur informel représente 40 % de l'économie africaine et plus de 60 % des emplois. Les emplois salariés permanents du secteur privé ne représentent en moyenne que 10 % du nombre total de ses emplois.

34. L'avènement de la numérisation a perturbé les modèles économiques traditionnels en facilitant l'émergence de divers sous-secteurs de produits et de services en ligne tels que ceux des créateurs et des dessinateurs dans le domaine de l'art, les biens d'équipement, les vêtements, les services de taxi, les services hôteliers et les voyages. Non seulement il réduit les obstacles qui entravent l'entrée des entreprises sur le marché et permet à celles-ci d'y accroître leur présence, mais il modifie la façon dont les entreprises conçoivent et créent des marques et des produits, communiquent et fournissent des services à leurs clients. Les médias sociaux sont devenus des acteurs cruciaux dans la création des marques des entreprises. En outre, les consommateurs décident de plus en plus de ce qu'ils doivent acheter sur Internet, même lorsqu'ils achètent des articles hors ligne.

35. La numérisation offre également aux entreprises de nouvelles possibilités de gestion de leurs biens de production. Par exemple, les entreprises des pays développés délocalisent de plus en plus leurs activités à forte intensité de main-d'œuvre dans les pays en développement où les coûts de la main-d'œuvre sont moins élevés. À l'inverse, on assiste à la relocalisation de certaines activités dans les pays développés au fur et à mesure que les entreprises procèdent à leur mécanisation ou à leur robotisation. En d'autres

⁶ <https://wearesocial.com/blog/2018/01/global-digital-report-2018>.

⁷ <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2017.pdf>.

termes, la numérisation produit des changements importants, notamment dans la façon dont les entreprises s'organisent et fonctionnent pour générer des avantages concurrentiels et plus particulièrement en donnant lieu à la création d'entités plus mondiales et à la redéfinition du concept d'espace de bureau, comme le montrent les entreprises qui deviennent plus efficaces en délocalisant certaines de leurs fonctions d'appui ou en les automatisant complètement (Forum économique mondial, 2013).

36. D'autres innovations qui accompagnent la numérisation, comme l'informatique en nuage (location de services informatiques et de stockage de données) et l'analyse de mégadonnées, contribuent également à assurer l'efficacité et la compétitivité du secteur privé tout en améliorant les avantages tirés par les consommateurs. Les entreprises dont les activités reposent sur Internet, comme Uber (secteur des transports) et Transfer Wise (secteur financier), perturbent de plus en plus les marchés traditionnels des taxis et des banques qui, dans de nombreux pays en développement, sont trop réglementés et protégés par des obstacles à l'entrée et des prix d'entrée très élevés (Banque mondiale, 2016).

37. La numérisation est également un levier important pour le développement du commerce. Selon les estimations du McKinsey Global Institute (2013), le marché du commerce électronique en Afrique pourra atteindre 75 milliards de dollars d'ici à 2025 si des politiques et des réglementations favorables sont adoptées pour façonner les économies numériques. Il est manifeste que l'expansion du commerce numérique profiterait particulièrement aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, qui constituent plus de 80 % des entreprises africaines. Or le commerce numérique ne représente qu'une petite fraction des avantages que l'économie numérique peut produire pour favoriser le développement général de l'Afrique. En effet, l'économie numérique offre également des possibilités d'améliorer l'accès à une meilleure gouvernance, la prestation des services publics, l'éducation et la santé, entre autres résultats souhaitables en matière de développement.

38. Le commerce numérique – défini en l'occurrence comme l'utilisation des technologies numériques pour faciliter la vie des entreprises – se développe rapidement en Afrique, ce qui implique que de profonds changements vont s'opérer dans la manière dont les pays africains exercent leurs activités commerciales et s'industrialisent. Selon l'Organisation des Nations Unies, les possibilités qu'offrent le commerce électronique ouvrent un accès multisectoriel à de nouveaux marchés, consommateurs et produits en Afrique et les ventes relevant du commerce électronique réalisées sur le continent devraient atteindre 50 à 75 milliards de dollars par an dans les cinq à dix prochaines années.

39. En Afrique, les sociétés de vente en ligne comme Jumia (l'Amazon africaine) sont en train de naître et de faire concurrence aux points de vente physique. Site d'achat en ligne pour l'électronique et la mode créé en 2012, la société Jumia est devenue la première licorne du continent, étant valorisée à plus de 1 milliard de dollars. En 2015, elle a généré environ 234 millions de dollars de recettes, ce qui marquait une croissance de 265 % par rapport à 2014. En 2017, elle employait 3 000 personnes dans plus de 126 structures en activité installées dans 23 pays africains. En Ouganda, eKeebo permet aux chefs amateurs de fournir des repas préparés à la maison sans subir les frais et les inconvénients que comporte l'acquisition de licences de restaurant.

40. L'Union africaine, qui promeut aussi le commerce numérique comme moyen de faciliter l'essor du commerce, a lancé l'année dernière le domaine Internet « dotAfrica » (« africa »), plateforme commerciale numérique destinée à créer une identité en ligne unique pour regrouper les produits, les services et les informations sous une même entité dans l'ensemble du continent.

41. La numérisation offre de nouvelles possibilités de faire de grands bonds en avant en matière de commerce et d'industrie. L'économie numérique peut

réduire les obstacles à l'entrée sur le marché et permettre de lier les microentreprises et les petites et moyennes entreprises aux marchés mondiaux et aux chaînes de valeur mondiales en fournissant les services de soutien nécessaires pour faciliter leurs exportations, notamment des moyens de paiement simplifiés et la logistique. Les applications numériques sont déjà en cours d'exploitation pour promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise, notamment pour donner aux femmes les moyens de se lancer dans le commerce, et les solutions mobiles et numériques sont en train de contribuer à combler les déficits de crédit. L'économie numérique offre également de nouvelles possibilités de création d'emplois productifs en faveur des jeunes, qui sont généralement plus rapides en matière d'adaptation aux nouvelles technologies et d'élaboration de nouvelles solutions numériques. Enfin, le commerce numérique peut servir d'outil de stimulation du commerce intra-africain, plus diversifié et industrialisé que les échanges commerciaux de l'Afrique avec le reste du monde.

42. Pour maximiser les fruits de la numérisation, les pays africains devront comprendre en profondeur l'évolution de la nature des entreprises qui en résulte et la façon dont ils peuvent exploiter les domaines dans lesquels l'Afrique a un avantage comparatif. Ils devront aussi être plus agiles et plus flexibles et se doter de cadres d'orientation capables de répondre assez rapidement au dynamisme de l'environnement des affaires.

IV. Possibilités offertes et difficultés à résoudre en matière de politique budgétaire à l'ère du numérique

A. Possibilités

43. Les gouvernements commencent à faire appel aux solutions numériques dans la définition de leurs politiques fiscales et de dépenses, la gestion des finances publiques et la prestation des services publics. En d'autres termes, les politiques budgétaires publiques se mettent à l'heure du numérique. Si elle est utilisée avec attention, la numérisation peut permettre aux pouvoirs publics d'améliorer leurs politiques budgétaires et de progresser plus rapidement vers la croissance inclusive. Il ressort de certaines études que l'instauration du recouvrement des impôts par des services électroniques peut créer des mécanismes permettant aux pouvoirs publics de comprendre la taille de leur assiette fiscale, d'améliorer le respect des obligations fiscales, d'assurer l'inclusion financière et des économies ainsi que de favoriser la mise en place de systèmes commerciaux plus rationnels. De fait, les pays africains ont la capacité d'accroître leurs recettes fiscales de 3 à 4 % en faisant entrer dans le champ de l'impôt les secteurs « difficiles à imposer », tels que l'agriculture et l'économie numérique, ainsi que les secteurs informels (Fonds monétaire international, 2018). Le recours à la technologie numérique à lui seul est de nature à faire augmenter les recettes fiscales à un taux similaire, et ce de façon directe par la hausse des recettes recouvrées et la réduction des frais de recouvrement (Coulibaly et Gandhi, 2018).

44. En outre, la diffusion à grande échelle des transactions numériques peut faire augmenter le PIB annuel de tous les pays émergents de 3 700 milliards de dollars en 2025 (McKinsey Global Institute, 2013). Il est possible de réduire de 110 milliards de dollars par an les pertes que les États subissent dans les dépenses publiques et le recouvrement des impôts. L'augmentation de la demande globale qui en résulterait peut créer quelque 95 millions d'emplois dans tous les secteurs. Environ 1,6 milliard de personnes peuvent avoir accès à des services financiers.

45. La section qui suit met l'accent sur la façon dont la politique budgétaire peut tirer parti de la numérisation. Elle analyse le rôle de la numérisation dans la transformation du secteur informel en secteur formel, l'identification,

l'automatisation et le dépôt de documents ainsi que la gestion des finances publiques.

1. Formalisation du secteur informel

46. Le secteur informel, défini comme l'ensemble des activités économiques non enregistrées, non couvertes par des arrangements formels et qui échappent au filet fiscal, représente 40 % de l'économie africaine et plus de 60 % des emplois. On indique que, dans de nombreuses villes africaines, le secteur informel ou les entreprises informelles prospèrent sur la fraude fiscale, les goulets d'étranglement des réglementations ou la complexité des procédures fiscales. Compte tenu de la taille et de l'importance économique du secteur informel dans les pays africains, nombre de gouvernements ont encouragé l'inclusion des entreprises informelles dans la réglementation officielle par l'élaboration et la mise en place de politiques fiscales plus globales et par la possibilité qui leur sera donnée de s'adapter à l'évolution des économies technologiques. Toutefois, à ce jour, ils n'ont aucune idée de la taille exacte de leur secteur informel, ce qui reste par conséquent l'obstacle majeur à la mobilisation de recettes intérieures en l'absence d'un processus d'enregistrement approprié et d'un mécanisme efficace de collecte de recettes provenant de ce secteur. Plus fondamentalement, la formalisation des activités du secteur informel a fait l'objet d'un grand intérêt dans les programmes internationaux de développement, en particulier le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030. La cible 8.3 des objectifs de développement durable qui y est associée souligne la nécessité d'encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes entreprises pour promouvoir une croissance économique durable et inclusive.

47. À cet égard, la numérisation offre aux gouvernements un large éventail de possibilités pour poursuivre la modernisation et la formalisation de leur secteur informel. Au lieu de la méthode actuelle d'évaluation qu'utilisent plusieurs administrations fiscales, la numérisation peut aider les gouvernements à mettre en place des systèmes fiables qui leur permettent de recenser et d'enregistrer les contribuables et de calculer le montant exact de l'impôt à payer par entreprise informelle. Elle peut également les aider à mieux appréhender l'importance de leur assiette fiscale, à détecter et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales, à promouvoir l'inclusion financière et les économies de coûts et à encourager l'adoption de systèmes commerciaux plus performants. Elle contribue par ailleurs à améliorer leurs capacités de mobilisation de ressources supplémentaires grâce à un calcul de l'impôt plus lisible et à une administration fiscale plus efficace. Des contraintes importantes pèsent toutefois sur le secteur informel : difficultés ou manque d'accès aux marchés, et accès au financement. La numérisation offre au secteur informel la possibilité de faire de grands bonds dans l'accroissement de ses activités et l'amélioration de son accès aux marchés. Elle met aussi à disposition des données financières et non financières fiables pour réduire le manque d'information sur le secteur informel par la numérisation de ses transactions commerciales, ce qui, par contrecoup, permet au secteur de bénéficier de facilités de crédit auprès des institutions de crédit et des entités de microfinance.

2. Identification numérique

48. L'utilisation de l'identification numérique (identité numérique) permet d'élargir l'assiette fiscale en améliorant l'identification et le suivi des contribuables et aide ces derniers à être à jour de leurs obligations fiscales par des moyens tels que la technologie mobile. Elle contribue par ailleurs à améliorer les capacités des gouvernements de mobiliser des ressources supplémentaires grâce à un calcul de l'impôt plus lisible et à une administration fiscale plus efficace. De fait, avec la généralisation de l'utilisation des appareils mobiles, l'identité numérique peut apporter une solution nouvelle susceptible de transformer la sauvegarde de données personnelles sur support numérique, ainsi que des moyens nouveaux et plus efficaces pour les gouvernements de collecter l'impôt. La modernisation des systèmes d'identification ouvre la voie à d'énormes gains d'efficacité dans les affaires, qui découlent des transactions

numériques. Les systèmes d'identification numérique génèrent des gains d'efficacité et de commodité qui pourraient permettre aux contribuables d'économiser jusqu'à 50 milliards de dollars par an d'ici 2020. Dans nombre de pays africains, l'identité numérique est donc en passe de devenir un enjeu prioritaire comme source principale d'identification et occasion d'encourager l'inclusion numérique, financière et sociale. Entre 2000 et 2016, au moins 23 programmes nationaux d'identification ou programmes analogues ont été mis en place, contre seulement 15 dans les quatre décennies qui ont précédé 2000. De nombreux pays modernisent leurs systèmes. Il s'agit souvent d'adopter la biométrie numérique (des empreintes digitales, du visage et, de plus en plus, de l'iris) et de délivrer des cartes d'identification "intelligentes" qui permettent une authentification plus précise des détenteurs et un accès aux transactions financières ainsi qu'à d'autres applications. L'identification numérique peut également être un catalyseur important pour diverses initiatives de développement sur le continent, ayant un impact sur le commerce, la gouvernance, la protection sociale, l'inclusion financière, la mobilisation des ressources intérieures, la sécurité et les droits de l'homme.

49. À cet égard, la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a lancé l'initiative sur l'identité numérique et l'économie numérique de l'Afrique. Cette initiative vise à promouvoir l'harmonisation et la mise en œuvre de plates-formes d'identité numérique en Afrique, l'objectif étant de faciliter le commerce dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine et de renforcer l'inclusion de manière durable et efficace. Pour la mener à bien, un centre d'excellence africain a été créé à la CEA pour fournir les apports techniques et les analyses de fond nécessaires ; renforcer les capacités pour aider l'Union africaine et les États membres à concevoir et à mettre en œuvre un cadre continental harmonisé pour l'identification numérique ; aider les États membres à tirer pleinement parti des possibilités offertes ; et à exploiter les avantages de la numérisation pour le développement du continent.

50. Parallèlement, dix principes-cadres pour une identité numérique de qualité et l'économie numérique ont été élaborés en vue d'appuyer les efforts d'harmonisation et d'interopérabilité des États membres. À cet égard, la Zone continentale africaine de libre-échange apparaît comme une occasion de promouvoir ces principes au niveau continental, de soutenir le commerce électronique avec des plateformes numériques de paiement financier qui peuvent être exploitées par le secteur privé, dans un marché continental plus vaste que la Zone continentale africaine de libre-échange.

3. Automatisation et déclarations fiscales

51. L'automatisation des systèmes d'administration fiscale a procuré plusieurs avantages aux gouvernements, notamment une conformité accrue, une réduction des coûts d'observation, des économies sur les coûts et les délais de recouvrement des impôts, et l'augmentation des données et des informations qui ont permis aux administrations fiscales de procéder à des calculs de manière efficace.

52. Les pays africains ci-après ont mis en place des systèmes de déclaration et de paiement électroniques : Angola, Botswana, Cameroun, Eswatini, Ghana, Kenya, Maurice, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Togo, Zambie et Zimbabwe. Trois pays ont rendu obligatoire pour tous les contribuables le paiement électronique de leurs impôts : Kenya, Ouganda et Zimbabwe. Toutefois, dans d'autres pays, il s'agit là d'une exigence pour les gros contribuables et pour le paiement d'impôts de base comme l'impôt sur le revenu, la TVA et l'impôt retenu à la source.

53. La République-Unie de Tanzanie a entrepris en 2012 des réformes portant, entre autres, sur l'automatisation de la documentation, l'enregistrement, le recouvrement des impôts et les systèmes de déclaration électronique. Ainsi, non seulement les recettes ont augmenté de 21 % entre 2007 et 2011, mais aussi les déclarations de TVA sont passées de moins de 500

en 2009 à plus de 4 000 en 2014. En Afrique du Sud, les réformes qui ont introduit la fiscalité électronique ont permis de réduire de plus de 20 % les coûts et le temps consacrés à la conformité à la TVA (voir le Rapport économique sur l'Afrique, 2019 à paraître). La fiscalité électronique peut contribuer à augmenter les recettes fiscales à concurrence de 6 %, comme on l'a vu au Rwanda.

54. Au Bénin, en 2017, la catégorie des grandes sociétés a vu son portefeuille passer de 303 à 490 entreprises, grâce à une plateforme d'échange de données avec les douanes et les services des marchés publics. En mars 2018, l'administration fiscale béninoise a lancé le Système intégré de gestion des taxes et assimilées, qui permet la transmission en ligne des déclarations fiscales. À terme, ce système facilitera la gestion automatique de plus de 90 % des contribuables et d'une vaste base de données d'opérations, de recouvrement, de contrôle et de contentieux relatifs à divers impôts.

55. La numérisation, l'automatisation et les réformes entreprises par la Kenya Revenue Authority ont eu des résultats positifs. Le système de transfert d'argent, M-Pesa, a transformé la façon dont la politique et l'administration fiscales sont menées. Il comprend une application en ligne pour l'administration fiscale (le système iTax) et permet aux contribuables de faire leurs déclarations et de payer leurs impôts par voie électronique. La Kenya Revenue Authority a également automatisé et numérisé plusieurs de ses fonctions dans le but de rendre sa prestation de services plus efficace, de promouvoir des opérations sans papier, de faire respecter les règles, de faire un rapprochement du recouvrement des impôts, de promouvoir la transparence et de renforcer la responsabilité.

56. La numérisation des opérations de la Kenya Revenue Authority a favorisé une nette augmentation des recettes de TVA et aidé à déceler les incohérences et les inexactitudes dans les données. La Kenya Revenue Authority a mis en place le système de retenue à la source de l'Agence de la TVA en octobre 2003. Il visait à capter le crédit, le crédit zéro % et les non-déclarants et à réduire les créances non recouvrées. En juillet 2005, le système de registre fiscal électronique a été mis en place afin d'imposer la tenue de registres pour les transactions commerciales. Le système Simba (Système de gestion de l'information et des opérations bancaires) a également été mis en place en 2005, permettant d'automatiser environ 90 % des opérations douanières par l'introduction du dépôt en ligne des manifestes et des entrées, le traitement électronique, les rapports et rapprochements automatisés, la présentation électronique des entrées douanières, le calcul automatique des droits et taxes et la comptabilité interne. Il a également permis d'établir une interface avec le Système de gestion des véhicules, assurant ainsi un flux continu de données sur les véhicules à moteur dans le système pour faciliter le dédouanement, l'immatriculation et le paiement des droits.

4. Gestion des finances publiques

57. La numérisation peut renforcer la discipline budgétaire grâce à l'utilisation de systèmes informatiques qui enregistrent, surveillent et suivent les chiffres budgétaires en fonction des cadres de dépenses à moyen terme de chaque pays, qui reposent sur des plans de développement nationaux. Un tel système informatique devrait également avoir l'avantage de faciliter le suivi de l'évolution du déficit de financement du développement du pays, et par conséquent, de renforcer le processus de planification et de veiller à que les domaines prioritaires reçoivent l'attention voulue.

58. Afin de renforcer la gestion des finances publiques, les gouvernements, y compris ceux des pays sortant d'un conflit comme le Libéria, ont adopté le compte du Trésor unique, qui a remplacé plusieurs niveaux d'approbation de dépenses (les ministères). Plusieurs pays, dont l'Afghanistan, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Kosovo, le Libéria, le Rwanda et la Sierra Leone, ont tiré parti du Système intégré de gestion financière basé sur les technologies de

l'information, qui suit les dépenses à tous les niveaux de l'administration, améliorant ainsi la gouvernance économique.

59. L'un des principaux domaines de la gestion des finances publiques qui a suscité beaucoup d'attention eu égard aux questions de gouvernance économique est la gestion des investissements publics. La numérisation et l'utilisation des systèmes informatiques permettent de garantir une efficacité maximale de l'affectation des fonds publics grâce à un choix plus transparent et plus clair du processus qui assurera un rendement maximal. De même, de tels systèmes peuvent contribuer à améliorer l'efficacité opérationnelle en réduisant les coûts de sélection des projets et en atténuant l'asymétrie de l'information, le gouvernement pouvant ainsi atteindre un plus grand nombre de soumissionnaires qui devront ensuite télécharger tous les renseignements les concernant dans un système rationalisé et transparent. Ces systèmes auraient par ailleurs des coûts de temps très bas et, par conséquent, un délai d'exécution beaucoup plus rapide. Des pays comme le Kenya et l'Ouganda ont souvent fait état de taux de décaissement des projets inférieurs à 20 % en raison des achats et d'autres processus qui ont une incidence sur l'exécution des projets et les résultats budgétaires, alors que le Rwanda affiche un taux d'exécution budgétaire de plus de 60 % (Banque mondiale, 2018).

60. Enfin, l'utilisation de systèmes informatiques peut contribuer à améliorer la communication d'informations et, partant, la responsabilité en matière de finances publiques. La transparence permet de renforcer les systèmes de gestion des finances publiques, en réduisant les cas de systèmes administratifs faibles et corrompus et d'influence politique, et en contribuant parallèlement à améliorer le respect des règles. Relever ces défis pourrait favoriser une augmentation des ratios recettes fiscales-PIB d'entre 13 % et 18 % du PIB, par suite d'une augmentation des recettes fiscales de 3,5 % du PIB. Les réformes de la gestion des finances publiques exigent généralement que les pays produisent régulièrement des rapports qui rendent compte des recettes et des dépenses. Grâce à l'adoption du Système intégré d'information sur la gestion financière au Kenya, le Trésor national est en mesure de produire des rapports économiques et budgétaires trimestriels qui rendent compte de la situation budgétaire, y compris de la situation de la dette. S'il est vrai qu'à eux seuls, les rapports ne sauraient garantir une gestion efficace de la dette, il n'en demeure pas moins qu'ils contribuent à renforcer la responsabilisation et la gouvernance économique.

B. Défis à relever

61. Dans le monde d'aujourd'hui, l'économie numérique représente également un défi en matière de politique fiscale. En raison du développement de l'économie numérique, il est devenu facile pour les entreprises de déplacer leurs profits à l'aide de biens numériques, tels que la propriété intellectuelle, des pays où les revenus sont générés vers des pays à fiscalité réduite, ce qui provoque une érosion de l'assiette fiscale.

62. Les pays africains n'ont pas échappé à ce phénomène, qui a une incidence directe sur les recettes disponibles pour financer leur développement. Des entreprises qui ont leur siège social à l'étranger opèrent en Afrique sans aucune présence physique. En outre, un certain nombre de ces entreprises, telles que Facebook, Google, Amazon et Alibaba, collectent des données auprès de leurs clients dans des pays où les administrations fiscales n'ont mis en place aucun mécanisme de paiement de l'impôt à cet égard. Ces faits nouveaux nécessitent une révision des lois fiscales existantes, ainsi que du droit de la propriété intellectuelle, pour les adapter à l'environnement économique actuel et les aligner sur les besoins de financement du développement en Afrique.

63. En Afrique du Sud, un examen par le Comité Davis de l'imposition par l'économie numérique a permis de conclure que la législation fiscale sud-africaine permettait aux fournisseurs étrangers de commerce électronique d'échapper à l'impôt et que, ce faisant, elle privait l'Afrique du Sud de recettes

fiscales et instaurait une concurrence déloyale au détriment des fournisseurs résidents qui devaient payer des impôts (Comité fiscal Davis, 2014). Pour donner suite aux recommandations du Comité Davis, l’Afrique du Sud a modifié sa législation sur la TVA en 2014 afin de prendre en compte les répercussions de l’économie numérique et les intérêts des fournisseurs étrangers et locaux dans l’économie numérique ainsi que ceux des fournisseurs locaux. Les modifications apportées exigent que les fournisseurs étrangers de services de commerce électronique tels que la musique, les livres électroniques, les jeux sur Internet, les paris électroniques, les logiciels, entre autres, se fassent enregistrer comme fournisseurs soumis à la TVA et paient une taxe sur leur production si leur chiffre d’affaires en Afrique du Sud atteint le seuil de 50 000 rands sud-africains.

64. En élaborant de nouveaux cadres, les pays africains doivent veiller à ne pas créer de distorsions du marché, à ne pas décourager l’innovation et à ne pas aggraver l’exclusion numérique. L’introduction de droits d’accise sur les transactions d’argent mobile en 2013, par exemple, a vu le volume des transactions d’argent mobile diminuer au Kenya, un revers pour l’inclusion financière parce que ce sont surtout ceux qui n’avaient pas accès au système financier qui avaient recours aux transactions d’argent mobile.

V. Questions à examiner

65. La numérisation offre aux pays africains de nombreuses possibilités d’améliorer la performance des politiques budgétaires et le financement du développement en augmentant la production de recettes intérieures et en réduisant le coût de la production et de l’affectation des recettes. Elle offre également des possibilités d’accroître la mobilisation des recettes grâce à la facilitation du commerce et à l’investissement et au développement du secteur privé qui favorisent la croissance. À terme, la création d’emplois devrait s’en trouver accrue. L’expansion de l’économie numérique est particulièrement susceptible de créer des emplois dans des secteurs où elle améliore considérablement l’accès aux marchés.

66. Toutefois, la numérisation a perturbé les modèles traditionnels de faire des affaires et, par conséquent, elle a modifié les structures économiques. La dynamique des modèles d’entreprise a posé des défis aux gouvernements dont les cadres de politique budgétaire conviennent le plus aux modèles d’entreprise traditionnels. Il s’ensuit ainsi une perte de recettes publiques en raison de l’érosion de l’assiette fiscale et du déplacement des profits. Les gouvernements doivent donc, à l’aide de la numérisation, trouver des moyens novateurs qui leur permettront de percevoir des recettes de manière efficace en cette ère numérique.

Propositions de questions à débattre

- 1) Quels sont les possibilités qui s’offrent et les défis à relever pour améliorer la performance des politiques fiscales en Afrique en vue du financement du Programme 2030 et l’Agenda 2063 ?
- 2) Comment la numérisation peut-elle améliorer la performance de la politique budgétaire tant par la production de recettes que par l’allocation et la gestion des dépenses publiques ?
- 3) Que devraient faire les décideurs politiques pour relever les défis de l’intégration des technologies numériques dans l’amélioration de la performance budgétaire ?
- 4) Comment la croissance de l’économie numérique jouerait-elle sur la politique budgétaire et la mobilisation des recettes intérieures fiscales et non fiscales ?

- 5) Comment le gouvernement peut-il mettre à profit la numérisation du commerce et du secteur privé pour améliorer l'efficacité de la politique budgétaire ?
- 6) Quels sont les enjeux de la numérisation pour le commerce intérieur et transfrontalier et le secteur privé ?
- 7) Comment la numérisation pourrait-elle améliorer le commerce et la coopération transfrontaliers ? Quel est l'impact de cette situation sur la performance budgétaire ?

Annexe

Tableau
Nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique, 2018

	Pénétration	Réseau Internet
	Population (en pourcentage)	Taux de croissance 2000-2017 (en pourcentage)
Afrique du Sud	53,70	1 184
Algérie	44,20	37 060
Angola	19,30	19 738
Bénin	33,10	25 245
Botswana	39,60	6 057
Burkina Faso	18,80	36 942
Burundi	5,50	20 470
Cabo Verde	48,10	3 225
Cameroun	24,80	30 542
Comores	15,70	8 605
Congo	12,00	129 900
Côte d'Ivoire	26,30	16 246
Djibouti	18,50	12 757
Égypte	49,50	10 840
Érythrée	1,40	1 320
Eswatini	32,10	4 360
Éthiopie	15,30	164 278
Gabon	47,70	6 470
Gambie	18,10	9 707
Ghana	34,30	33 600
Guinée	12,30	19 931
Guinée équatoriale	23,80	62 441
Guinée-Bissau	6,30	7 900
Kenya	85,00	21 564
Lesotho	27,70	15 596
Libéria	8,10	78 912
Libye	58,70	37 900
Madagascar	7,20	6 233
Malawi	9,50	12 090
Mali	65,30	66 283
Maroc	62,40	22 467
Maurice	63,40	824
Mauritanie	17,80	16 100

Mozambique	17,30	17 497
Namibie	30,80	2 557
Niger	4,30	18 931
Nigeria	50,20	49 096
Ouganda	42,90	47 400
R.D.C	6,10	1 027 354
République centrafricaine	5,40	16 995
République-Unie de Tanzanie	38,90	19 900
Rwanda	29,80	74 393
Sao Tomé-et-Principe	27,70	790
Sénégal	59,80	24 274
Seychelles	70,50	1 018
Sierra Leone	11,70	17 949
Somalie	7,90	599 900
Soudan	28,50	39 288
Soudan du Sud	17,30	nd
Tchad	5,00	76 727
Togo	11,30	800
Tunisie	67,70	7 798
Zambie	41,20	36 144
Zimbabwe	40,20	13 492
Total	35,20	9 942
Reste du monde	58,40	89,10

Source : Les données se fondent sur Internet World Stats, 2018.

Références

Banque africaine de développement (2018). Financement de l'infrastructure en Afrique. Perspectives économiques en Afrique 2018. Abidjan : Banque africaine de développement.

Coulibaly, B.S. et D. Gandhi (2018). Mobilization of tax revenues in Africa State of play and policy options. Washington : Brookings Institute.

Davis Tax Committee (2014). Premier rapport intérimaire sur l'analyse macroéconomique – Rapport complet à l'intention du Ministre des finances. Disponible en anglais à l'adresse <http://www.taxcom.org.za/docs/20150605%20DTC%20First%20Macro%20Analysis%20Report%20-%20Full%20Report.pdf>.

Commission économique pour l'Afrique (2019). Rapport économique sur l'Afrique 2019 – Politique budgétaire et financement du développement en Afrique (à paraître), Addis-Abeba.

Ericsson (2018). Ericsson Mobility Report (en anglais). Novembre 2018. Disponible à l'adresse <https://www.ericsson.com/assets/local/mobility-report/documents/2018/ericsson-mobility-report-november-2018.pdf>.

Huawei et Oxford Economics (2017). Digital spill over: Measuring the true impact of the digital economy. Disponible en anglais à l'adresse https://www.huawei.com/minisite/gci/en/digital-spillover/files/gci_digital_spillover.pdf.

Internet World Stats. (2018). Statistiques sur les utilisateurs d'Internet en Afrique, consulté le 20 décembre 2018, disponible à l'adresse <https://www.internetworldstats.com/stats1.htm>.

McKinsey Global Institute (2013). Lions go digital: the Internet's transformative potential in Africa.

Mohr, S. et O. Khan (2015). 3D printing and its disruptive impacts on supply chains of the future. *Technology Innovation Management Review*, 5(11), 20.

Siemens (2017). African Digitalisation Maturity Report 2017. Stockholm.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2017). "Numérisation, commerce et développement". Notes techniques de la CNUCED sur les TIC au service du développement n° 8. Octobre 2017 Disponible à l'adresse <http://www.unctad.org>.

Weigert, M. (2018). How the Private Sector is Shaping African E-Commerce? *Bridges Africa*, 7 (2). Centre international du commerce et du développement durable. Disponible à l'adresse <http://www.ictsd.org>.

Banque mondiale (2016). *Rapport sur le développement dans le monde 2016 : Les dividendes du numérique*. Washington : Groupe de la Banque mondiale, 2016.

Forum économique mondial (2013). Rapport sur la compétitivité mondiale 2013-2014. Genève : Forum économique mondial. Disponible à l'adresse http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2013-14.pdf.

Organisation mondiale du commerce (2018). « Rapport sur le commerce mondial 2018 : l'avenir du commerce mondial : comment les technologies numériques transforment le commerce global ». Disponible à l'adresse https://www.wto.org/french/res_f/publications_f/world_trade_report18_f.pdf.

Yilmaz, F. et J. Coolidge (2013). *Can e-filing reduce tax compliance costs in developing countries?* Washington, : Banque mondiale.